

Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 14 décembre 2020
COMPTE-RENDU DE PRESSE

L'an deux mil vingt le QUATORZE DECEMBRE à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, Mme Marlyse DOULET, M. Pierre-Yves JEGAT, adjoints au maire, Mme Agnès LEDUC, M. Jean-Charles FONTAINE, Mme Annie LEFRANCOIS, conseillers municipaux délégués.

M. Michel BASILLE, Mme Nicole GIBOURDEL, Mme Catherine GOURDAIN, M. Gilles BLANQUET, M. Patrick TRENDIA, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José LELAUMIER, M. Eric TOULLIC, Mme Barbara LANGE, M. Sébastien DELAFOSSE, Mme Coralie CAUCHY, Mme Mathilde COURTILLET, Mme Françoise HERVIEUX. Christophe HANNION et M. Xavier BATUT, conseillers municipaux.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

M. Mme Léa BALDRAN donne pouvoir à M. Michel BAUDRY

Absents excusés : néant - ***Absents :*** néant – ***Date de convocation :*** 07 décembre 2020

Monsieur le Maire constate le quorum, ouvre la séance à 20h30 et donne lecture de l'ordre du jour. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Annie LEFRANCOIS est élue secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du mardi 10 novembre 2020 :

Le compte-rendu n'appelant pas d'observations est soumis à l'approbation de l'assemblée : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. 1 abstention : M. Xavier BATUT.

DELIBERATIONS :

Règlement intérieur du conseil municipal

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1.000 habitants et plus, de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Après avoir délibéré, et intégré les observations, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le règlement intérieur du conseil municipal.

Communauté de communes de la Côte d'Albâtre : pacte de gouvernance

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite loi « engagement et proximité »,

Considérant que cette loi institue, à l'issue du renouvellement des conseils communautaires, l'obligation de débattre pour l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

Considérant que les communes membres disposent d'un délai de 2 mois, après notification de la délibération du conseil communautaire, approuvant le débat de l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

Le conseil municipal délibère et formule un avis sur les propositions du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, en sa séance du 18 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité, après intégration des remarques du conseil municipal.

Commande publique - restauration scolaire : livraison et fourniture de repas en liaison froide – attribution du marché

Vu les dispositions de la procédure adaptée en application des articles L.2123-1, R.2123-1 3° (services sociaux et autres services spécifiques) à R.2123-7 du code de la commande publique, un dossier de consultation des entreprises a été rédigé, et une consultation publique a été organisée.

Vu les avis de la commission d'achat public en ses séances du 19 novembre 2020 et du 02 décembre 2020,

Le conseil municipal attribue le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de la commune de Cany-Barville, à l'entreprise la mieux-disante.

Adopté à l'unanimité.

Pôle de santé libéral et ambulatoire pour le territoire de Cany-Barville : agrément d'entreprises de sous-traitance

Les travaux de construction du pôle de santé libéral et ambulatoire sont en cours de réalisation. Le bâtiment devrait être hors d'eau, hors d'air pour la fin du mois de décembre.

Certaines entreprises, titulaires des marchés, souhaitent avoir recours à des entreprises sous-traitantes pour l'exécution de prestations spécifiques :

1/ L'entreprise HARLIN SAS - titulaire du lot 12 - Plomberie, chauffage, ventilation envisage de faire appel à une entreprise en sous-traitance pour l'exécution de la ventilation : CF VENTIL.

2/ L'entreprise COLAS IDFN - titulaire du lot 13 - Voiries et réseaux divers-clôtures-espaces verts envisage de faire appel à une entreprise en sous-traitance pour la pose de bordures, caniveaux et pavés : BTP services.

Ces actes de sous-traitance viendront en déduction du montant global du marché.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces sous-traitants.

Finances communales – Budget principal - décision modificative n° 2020-04

Suivant l'instruction comptable M14, le budget primitif 2020 du budget principal, a été adopté en séance du conseil municipal du 13 février 2020.

Vu la décision modificative n° 1, adoptée en séance du conseil municipal du 06 juillet 2020,

Vu la décision modificative n° 2, adoptée en séance du conseil municipal du 07 septembre 2020,

Vu la décision modificative n° 3, adoptée en séance du conseil municipal du 10 novembre 2020,

Considérant la nécessité d'adapter l'ouverture des crédits aux besoins réels, et à l'intégration comptable des travaux réalisés en régie directe,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, en sa séance du jeudi 10 décembre 2020,

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 4 au budget principal, équilibré en :

FONCTIONNEMENT : 14.000€ - INVESTISSEMENT : 3.808€

Adopté à l'unanimité.

Concours agricole du lundi gras : demande de subvention départementale

Le concours agricole du lundi gras se déroulera le lundi 15 février prochain, place du Champ de foire à Cany-Barville, sous réserve des conditions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19. Cette manifestation rassemble de nombreux exposants de race bovine, ovine et équidés. Considérant la renommée de ce concours au niveau régional, et sa fréquentation assidue, le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de Seine-Maritime, ainsi qu'une dotation spéciale pour la remise du prix spécial « Francis Sénécals ».

Adopté à l'unanimité.

Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie : Désignation d'un élu référent forêt-bois

La forêt et les espaces boisés représentent un enjeu important pour les territoires normands. La Région Normandie a chargé l'Union Régionale des Collectivités forestières de Normandie, de constituer un réseau d'élus référents forêt-bois dans chaque collectivité. Le conseil municipal désigne en qualité d'élus référents : Monsieur Jean-Charles FONTAINE, conseiller municipal délégué au cadre de vie, à l'environnement et au développement durable, handicaps et hameaux.

Adopté à l'unanimité.

Donation d'une œuvre d'art à la commune de Cany-Barville

M. Roger BAILLEUL, artiste-peintre a exposé une partie de ses œuvres, salle des mariages de l'Hôtel de Ville du 17 au 25 octobre 2020. Cette exposition, en raison de la pandémie sanitaire a été clôturée prématurément. En remerciements de son accueil, M. Roger BAILLEUL a fait don d'une aquarelle/encre, signée R.BAILLEUL, dénommée « Communs – Château de Cany-Barville ».

Vu l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal délibère et accepte le don de l'œuvre d'art réalisée par M. Roger Bailleul.

Adopté à l'unanimité.

Communauté de communes de la Côte d'Albâtre : renouvellement des conventions de mise à disposition de bâtiments communaux à compter du 1^{er} janvier 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 65 à 67 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités locales, invitant à la mutualisation des services,
Vu la demande formulée par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre pour la mise à disposition de locaux afin d'y exercer ses compétences,
Le conseil municipal décide de renouveler ces mises à disposition temporaire pour une durée de trois années civiles 2021, 2022 et 2023, renouvelable une fois ; à fixer le montant des participations aux charges locatives, notamment pour les consommations des fluides.

Adopté à l'unanimité.

Pôle technique – Service espaces verts : création d'un poste permanent d'agent technique polyvalent

Considérant la nécessité de pallier au surcroît de travail dû à l'augmentation des surfaces paysagères de la commune et du besoin d'une spécialité en horticulture,
Vu l'avis favorable de la commission des affaires du personnel communal en sa séance du 10 septembre 2020,
Le conseil municipal décide, à compter du 1^{er} janvier 2021, de créer un poste au grade d'adjoint technique à agent de maîtrise à temps complet.

Adopté à l'unanimité.

Compte-rendu de la décision du maire prise en vertu de la délégation de pouvoirs au maire.

09 novembre 2020 : attribution de la commande pour la fourniture et pose d'un système de VMC-double flux, pour les locaux occupés par le CER – place Robert Gabel, à l'entreprise TINHO SA à Cany-Barville.

Communications

Camping municipal « le clos des charmilles » : vu l'avis de la commission camping en sa séance du lundi 30 novembre 2020, et eu égard à l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation, décide de maintenir les tarifs en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020.

AGENDA :

- Du 05 au 31 décembre 2020 : LA MAGIE DE NOEL à CANY-BARVILLE : animations commerciales – nombreux lots à gagner chez les commerçants.
- Vendredi 18 décembre 2020 : distribution des colis de Noël aux anciens
- Samedi 19 décembre 2020 : annulation en raison de la crise sanitaire des animations : contes de Noël et spectacle pyrotechnique.
- Lundi 21 décembre 2020 : présence du Père Noël sur le marché hebdomadaire
- Janvier 2021 : vœux du maire – par voie dématérialisée

Prochaine séance de conseil municipal : lundi 18 janvier 2021

La séance est levée à 22h40.

Fait à Cany-Barville, le 16 décembre 2020.

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT

